



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2025-08-068

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six août, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Stéphanie PERNOD

Procurations : Claude JOND donne pouvoir à Alain Quinet, Pierre BESSY donne pouvoir à Yann JACCAZ, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Sophie JUELLE, Solange COOKE donne pouvoir à Carine DUNAND

Secrétaire de séance : Franck PRADEL

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 août 2025

D2025-08-068 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ

Exposé : Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que la Commune doit procéder aux achats et aménagements suivants :

- *Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière (dont matériel de sécurisation de la circulation) :*
 - o L'achat de 50 barrières de sécurité ECOBAR pour 3 230,00 € HT ;
 - o Les travaux de pose de bordures sur la route des Essertets afin de matérialiser le cheminement piéton pour 51 799,40 € HT ;
- *Création de parcs de stationnement :*
 - o Les travaux de création du parking de l'Ile (hors travaux d'aménagement du carrefour Belles/Varins) pour 1 109 559,60 € HT ;
- *Aménagement de carrefours :*
 - o Dans le cadre de l'opération d'aménagement du parking de l'Ile, les travaux d'aménagement du carrefour Belles/Varins pour 312 979,80 € HT.

Il indique que ces projets peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police, en complément de la première demande de subvention en date du 15 avril 2025 qui portait sur les travaux de marquage au sol des passages piétons et de toute la signalétique au sol (places handicapées, zones bleues...).

Décision : Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible au titre des amendes de police 2025,
- **S'ENGAGE** à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération,
- **S'ENGAGE** à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté de subvention,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer les documents nécessaires.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	08
Procuration.....	04
Votants.....	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance
Franck PRADEL

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 29/08/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. .